## **SPECIFIQUE EPEE**

Article t.61
1 - Le tireur qui traîne la pointe de son épée sur la piste s'expose :
☐ - à un carton rouge
- n'est passible d'aucune sanction
☐ - à un carton jaune
2 - L'épée est une arme d'estoc, c'est à dire que l'action offensive s'exerce:
- par la pointe uniquement
- par la pointe et le tranchant
□ - par le tranchant uniquement
3 - Un tireur laisse traîner la pointe de son arme sur la piste pendant qu'il recule. Le Président de Jury :
☐ - dit « Halte » et le tireur fautif reçoit un carton jaune
<ul> <li>dit « Halte » et le tireur fautif reçoit un carton rouge</li> <li>laisse l'assaut se poursuivre car la pointe est traînée et non poussée</li> </ul>
4 - Au cours d'un match, le tireur pose la pointe de son épée sur la piste car il a mal au bras.
□ - le Président de Jury dit « Halte » et donne un carton jaune
☐ - le Président de Jury dit « Halte » et donne un carton rouge
☐ - le Président de Jury laisse l'assaut continuer car il voit que le tireur est fatigué
Te i resident de sur y misse i assaut continuer cui il voit que le tireur est langue
Article t.62
1 - A l'épée, la surface valable comprend :
☐ - seulement le corps de l'escrimeur
☐ - la partie supérieure du corps de l'escrimeur
☐ - tout le corps du tireur, y compris ses vêtements et son équipement
Article t.63
1 - Le tireur qui occasionne, plusieurs fois de suite, le corps à corps sans brutalité ni violence :
- reçoit un carton jaune
- ne commet aucune irrégularité
☐ - reçoit un carton rouge
2 - Le tireur qui occasionne, pour la 1 <sup>ère</sup> fois, le corps à corps volontaire pour éviter une touche :
- reçoit un carton rouge
- ne reçoit aucune sanction
- reçoit un carton jaune
3 - Un tireur évite une touche en occasionnant volontairement le corps à corps :
<ul><li>- il reçoit un carton jaune</li><li>- il ne reçoit aucune sanction</li></ul>
☐ - il reçoit aucune sanction
4 - Un tireur exécute une flèche qui se termine par un choc bousculant son adversaire :
☐ - il reçoit un carton noir
☐ - il reçoit un carton rouge
☐ - il reçoit un carton jaune
Article t.64
1 - Lorsque les deux tireurs sont touchés, l'arbitre :
annonce un coup double
☐ - doit déterminer le tireur qui a touché en premier et accorder la touche à ce dernier seulement
☐ - annule les deux touches
Article t.65
1 - L'arbitre peut déclarer un tireur touché sans que l'appareil ne le signale:
☐ - si un des deux tireurs se déclare touché et que l'appareil ne le signale pas
- vrai en cas de touches de pénalisation
□ - faux

AFTICIE 1.00
1 - Au cours d'une action, les deux pointes se touchent et l'appareil indique le coup double
☐ - l'arbitre accorde une touche à chacun
□ - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent sur leur ligne de mise en garde
□ - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent en garde sur place
2 - Un tireur touche volontairement en dehors de son adversaire :
☐ - il reçoit un carton jaune
☐ - il reçoit un carton rouge
☐ - il reçoit un carton noir
3 - Le tireur A touche volontairement le banc supportant l'appareil afin de casser le match :
<ul> <li>□ - la touche est accordée.</li> <li>□ - la touche est annulée et le tireur A reçoit un carton jaune.</li> </ul>
☐ - la touche est annulée et le tireur A reçoit un carton jaune. ☐ - la touche est annulée et le tireur A reçoit un carton rouge.
- la touche est ainfluice et le tireur A reçoit un carton rouge.
Article t.67
1 - Le tireur touche la coquille de son adversaire et l'appareil indique une touche. L'arbitre vérifie l
fonctionnement de l'épée et du fil de corps.
☐ - il annule la touche car il constate que l'épée déclenche l'appareil lorsqu'elle touche la coquille
☐ - il accorde la touche car toute touche signalée par l'appareil doit être comptée bonne.
☐ - il accorde la touche car l'épée déclenche le signal de l'appareil qu'une fois sur deux.
2 - Le tireur touché croit qu'il a également touché, mais l'appareil signale une seule touche. Il demande l
vérification de son matériel qui s'avère défectueux :
<ul> <li>- l'arbitre n'accorde pas la touche car l'appareil ne l'a pas signalée</li> </ul>
<ul> <li>- l'arbitre accorde une touche à chacun et demande au tireur de changer le matériel défectueux</li> </ul>
☐ - l'arbitre annule la touche portée par l'adversaire et demande au tireur de changer le matériel
défectueux
3 - L'arbitre voit que l'un des deux tireurs touche à terre, mais l'appareil indique un coup double :
□ - il accorde les deux touches
☐ - il accorde la touche valablement portée et annule la touche à terre
□ - il n'accorde pas de touches
4 - L'appareil indique un coup double. L'arbitre estime qu'une des deux touches est douteuse :
□ - le tireur ayant exécuté la touche douteuse a le choix d'accepter ou non le coup double
☐ - le tireur ayant exécuté la touche certaine a le choix d'accepter ou non le coup double
☐ - l'arbitre annule les deux touches
5 - En cours de match, un tireur, qui a déjà un carton jaune, fait essayer son arme. Elle ne fonctionne plus :
☐ - l'arbitre lui demande de changer d'arme et le combat reprend
<ul> <li>- l'arbitre lui demande de changer d'arme et lui donne un carton jaune pour matériel défectueux</li> <li>- l'arbitre lui demande de changer d'arme et accorde une touche de pénalité à l'adversaire</li> </ul>
6 - L'appareil indique un coup double alors que les tireurs sont en bordure de piste. Le Président de Jury voit le
tireur A qui touche nettement et le tireur B qui touche au sol :
☐ - le tireur A décide si le coup double est accordé ou annulé
☐ - le tireur B décide si le coup double est accordé ou annulé
☐ - le Président de Jury accorde seulement la touche au tireur A
= 10 Trestacine de vary accorde seatement la touche du theur Tr
Article t.68
1 - Pour annuler une touche, l'arbitre doit constater la défaillance:
<ul> <li>- immédiatement après l'action et avant la reprise du combat</li> </ul>
☐ - après l'action, même si le combat a repris
<ul> <li>- immédiatement après l'action, même si le tireur s'est débranché</li> </ul>
2 - L'arbitre constate que l'épée du tireur fonctionne une fois sur deux :
<ul> <li>- il refuse l'annulation car l'épée fonctionne de temps en temps</li> </ul>
☐ - il annule la touche car il n'a aucun doute sur la défaillance de l'arme
☐ - il indique au tireur qu'il annulera la prochaine touche si la défaillance se reproduit
3 - Si l'épée d'un tireur présente des taches de colle et que son adversaire touche sur la colle et allume :
☐ - l'arbitre doit annuler la touche
□ - l'arbitre doit accorder la touche
<ul> <li>- l'arbitre doit donner un carton jaune pour matériel défectueux et faire changer l'arme</li> </ul>

4 - Si le boutoil éléctrique est mai fixe sur le bout de la fame, de façon à permettre de le visser ou de le devisse
la main :
<ul> <li>- l'arbitre n'annulera pas la touche portée sur ce tireur</li> </ul>
☐ - l'arbitre annulera la touche si l'épée n'allume pas
<ul> <li>- l'arbitre sanctionnera, par un carton jaune, le tireur ayant l'épée défectueuse</li> </ul>
5 - Lors d'un coup à terre, le tireur déchire le tapis conducteur et l'appareil signale une touche de son côté :
☐ - l'arbitre doit annuler la touche
☐ - l'arbitre doit accorder la touche
☐ - l'adversaire a le choix d'accepter ou de refuser la touche
6 - Si le fil de corps s'est décroché à la main du tireur et que celui-ci est touché :
☐ - l'arbitre annule la touche portée
☐ - l'arbitre accorde la touche portée
☐ - l'arbitre donne un carton rouge pour combat non loyal
7 - Après avoir été touché, le tireur indique à l'arbitre que son fil est débranché à la prise de garde :
☐ - l'arbitre accorde la touche
☐ - l'arbitre n'accorde pas la touche
☐ - l'arbitre annule la touche seulement si le tireur a une martingale
8 - L'arbitre voit nettement que la touche portée touche sur la lame de l'adversaire.
☐ - la touche est accordée au tireur car l'arbitre constate que la lame porte des traces de colle
☐ - la touche est refusée par l'arbitre
☐ - la touche est accordée au tireur et son adversaire reçoit un carton jaune
9 - Si le fil de corps s'est décroché au dos du tireur et que celui-ci est touché :
☐ - l'arbitre annule la touche portée si le dispositif de sécurité ne fonctionne pas ou est inexistant.
☐ - l'arbitre accorde la touche portée
☐ - l'adversaire a le choix d'accepter ou de refuser la touche
10 - Lors d'une attaque par prise de fer, l'adversaire casse la lame du tireur en le touchant :
☐ - l'arbitre annule la touche
☐ - l'arbitre accorde la touche mais lui donne un carton rouge pour acte violent
☐ - l'arbitre annule la touche et donne un carton jaune à l'adversaire
Article t.69
1 - Si le tapis conducteur de la piste comporte des trous susceptibles de troubler l'enregistrement des touches :
☐ - l'arbitre prévient l'organisation et démarre le match
☐ - l'arbitre attend que l'organisation effectue le changement du tapis conducteur
☐ - l'arbitre refuse d'arbitrer et demande à changer de piste